



Direction Médicale / Suivi administratif
Tél : 01.44.31.76.32
Mail : mpisciotta@fff.fr

Paris, le 13 janvier 2021

Cher Confrère,

En matière de suivi médical des arbitres, la réglementation de la Fédération Française de Football impose plusieurs examens dont la réalisation d'un examen clinique de dépistage.

Cet examen ne relevant pas d'une prise en charge par la Sécurité Sociale, vos honoraires sont à régler par le patient.

Merci de lui remettre ce feuillet comprenant votre conclusion à l'issue de votre examen.

Nous vous prions d'agréer, Cher Confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Dr Emmanuel Orhant
Directeur Médical

EXAMEN CLINIQUE

SAISON : 2021-2022

Nom : Prénom :

Date de naissance : Profession :

TAILLE	POIDS	IMC (poids / taille ²)

VACCINATION ANTITÉTANIQUE - date dernier rappel :
Calendrier des rappels : à 11-13 ans, à 25 ans, à 45 ans, à 65 ans, puis tous les 10 ans.

ANTÉCÉDENTS :
FAMILIAUX

ANTÉCÉDENTS :
PERSONNELS

TRAITEMENT :
EN COURS

EXAMEN :
CLINIQUE

CONCLUSION

Je soussigné(e) Docteur certifie, ce jour, que l'examen clinique de dépistage de Mme, Melle, M.....

ne contre-indique pas la pratique de l'arbitrage.

contre-indique la pratique de l'arbitrage.

Date de l'examen :

Signature :

Cachet :